

Séance plénière du 18 novembre 2016

Politique agricole régionale du Grand Est : 6 premiers dispositifs adoptés pour l'installation des jeunes et la compétitivité de l'agriculture

Ce vendredi 18 novembre 2016, la séance plénière du Conseil régional, présidée par Philippe Richert, Président de la Région Grand Est, ancien Ministre, a approuvé six nouveaux dispositifs d'intervention de la Région Grand Est dans le domaine agricole et forestier. Politique co-construite avec la profession agricole depuis janvier, ces dispositifs représentent les premières mesures en faveur de l'installation des jeunes, de la promotion des productions et des progrès en agriculture, viticulture et forêt à l'échelle du Grand Est.

Issue d'une phase de concertation et dans une approche de co-construction, la politique agricole du Grand Est se définit à travers quatre grandes priorités afin d'accompagner les filières et les exploitations agricoles :

- **Consolider la compétitivité** de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole,
- **Développer les marchés alimentaires** régionaux et élargir les débouchés,
- **Accompagner le développement agricole** et le progrès pour toutes les exploitations,
- **Assurer le renouvellement des générations** et l'installation.

Afin de renouveler les générations en agriculture et en viticulture, et permettre la viabilité des territoires ruraux qui la composent, la Région Grand Est soutient l'installation de jeunes ou nouveaux exploitants (moins de 51 ans) dans le cadre d'une politique agricole globale qui doit donner de la visibilité et l'envie de s'installer.

Quatre nouveaux dispositifs, totalement complémentaires du parcours à l'installation national cofinancé par l'Etat, sont proposés et seront accessibles aux candidats dès le 1^{er} janvier 2017 :

- Un **conseil à l'installation** permettra le financement d'une étude préalable des atouts et contraintes du projet du candidat. Sont ciblées les installations qui s'accompagnent d'une création d'un atelier ou d'une nouvelle unité de production, hors du cadre familial ou en production biologique. L'aide est plafonnée à 1 500 €.
- Un **soutien financier à l'installation** apportera une aide à la trésorerie qui pourra s'élever à 9 000 €. Le montant se détermine en fonction de la nature du projet d'installation.
- Un **stage de parrainage** permettra à un candidat de s'engager dans une exploitation à céder avant de préparer son installation. Ce dispositif s'adresse aux situations hors cadre familial. La Région apportera une allocation mensuelle de stage.
- Un **suiti du nouvel installé** pendant les quatre premières années permettra un accompagnement individuel et collectif des nouveaux exploitants avec des conseils techniques, juridiques, fiscaux ou organisationnels. L'aide est plafonnée à 1 500 €.

Dans les secteurs de l'agriculture, la viticulture et la forêt, la Région s'engage à accélérer **le développement des entreprises et à créer de la valeur ajoutée**, synonyme d'activités et d'emplois sur le territoire.

La politique régionale va se décliner par **des contrats passés avec chacune des filières** afin d'adapter les accompagnements à chaque situation. Pour accompagner les projets et les initiatives des filières, la Région met en place deux nouveaux outils transversaux à l'échelle du Grand Est :

- Une **aide à la promotion des productions** régionales permettra à la Région de soutenir les manifestations et actions de communication des filières, comme les foires et salons d'envergure régionale ou nationale,
- Le **soutien aux progrès en agriculture, viticulture, forêt** permettra de financer les démarches collectives d'amélioration au plan technique, de l'organisation ou de la structuration des filières.

Ces deux dispositifs remplacent les différentes mesures dispositifs des anciennes régions et constituent un socle commun pour déployer des politiques adaptées au niveau du Grand Est.



© Pascal Bodez / Région Grand Est

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Textier

06 78 79 93 36

Service presse

03 88 15 68 94

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-textier@grandest.fr